

# STRATEGIE NATIONALE D'ENGAGEMENT SUR LE FONCIER (SNE) :

## QUE FAUT-IL RETENIR APRES 5 ANS DE MISE EN ŒUVRE EN AFRIQUE FRANCOPHONE ?<sup>1</sup>

---

**Note de capitalisation dans les pays d'Afrique francophone :**

**Cameroun, Madagascar, Niger, République Démocratique du Congo, Togo et Sénégal**

Ibrahima KA, Juriste-Foncier, chercheur,  
IPAR

Aminata DIOP, Responsable gestion des connaissances,  
IPAR

Aout 2017

---

<sup>1</sup> Cette note s'inscrit dans le cadre d'un processus de capitalisation des SNE initié par ILC. Les résultats ont été partagés lors de l'Assemblée Générale de la plateforme Afrique de ILC au mois de septembre à Yaoundé (Cameroun) et au mois de novembre à Addis Ababa (Ethiopie) lors d'un forum de haut niveau sur les plateformes de gouvernance foncière multi acteurs. La finalisation de la note est en cours. Elle devrait intégrer la partie anglophone notamment des pays comme le Kenya, la Tanzanie, le Malawi, l'Afrique du Sud etc. L'étude globale portera la signature de : Ibrahima KA (IPAR), Emmanuelle SULLE (Consultant), Aminata DIOP (IPAR), Andrea FIORENZA (ILC) et Alain Christian Essimi BILOA (ILC).

## Introduction

Au cours des 5 dernières années, la Coalition internationale pour les terres « *International Land Coalition (ILC)* » a investi dans la construction d'un environnement propice à la réalisation d'une gouvernance des terres centrée sur les personnes au niveau national. À cette fin, des plates-formes multipartites ont été créées et soutenues pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies nationales d'engagement (SNE) dans plus de 20 pays dans le monde, dont 10 en Afrique: Cameroun, République démocratique du Congo (RDC), Kenya, Madagascar, Malawi, Niger, Soudan du Sud, Ouganda, Tanzanie et Togo, avec une éventuelle expansion au Sénégal et en Afrique du Sud.

En effet, plusieurs exemples soulignent le potentiel d'un dialogue et d'une action multipartite inclusifs sur la gouvernance foncière dans le soutien des efforts des gouvernements nationaux et locaux, qui ont finalement la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre des cadres de gouvernance foncière. Mais alors que le rôle et le potentiel de telles dynamiques et mécanismes sont clairs au niveau national, quel rôle jouent les institutions continentales et régionales dans ce cadre? Quels sont les mécanismes disponibles? Comment se connectent-ils, informent-ils et appuient-ils la dynamique nationale? Qu'est-ce qu'il y a lieu d'améliorer?

Ces questions ont motivé L'ILC à faire une évaluation approfondie des Stratégies Nationales d'engagements dans les pays d'Afrique pour véritablement impulser des cadres pérennes de dialogue entre tous les acteurs impliqués dans la gestion et l'utilisation des ressources foncières nationales.

Les SEN se veulent en effet, participatif et inclusif, principes qui sont devenus des principes d'orientation à la mise en œuvre de l'engagement n°07 de l'ILC, lequel traduit l'inclusivité des processus décisionnels en matière de gouvernance foncière. La démarche participative et inclusive est inspirée de trois cadres majeurs :

- Le document Cadre et Lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique adopté en 2010 fait référence à la démarche. Aux termes de ce document qui constitue un outil d'aide dans la manière d'initier, de dérouler et de consolider une réforme foncière, il a été fait le constat selon lequel « *L'idée d'une participation des acteurs et de la société civile est encore aujourd'hui considérée par bien de gouvernements comme une usurpation de la responsabilité qui est la leur, d'orienter et de mettre en œuvre les politiques publiques.* » Face à cette situation, les gouvernements africains ont pris l'engagement à « *élaborer de manière inclusive des politiques foncières répondant aux besoins de l'ensemble des utilisateurs de terres, contribuant à la stabilité politique, promouvant l'égalité des genres, favorisant la réduction des conflits, améliorant la gestion durable des ressources naturelles, assurant un développement urbain harmonieux et plaçant tous les acteurs dans l'orbite d'une croissance économique accrue et d'une meilleure qualité de vie* ».
- Dans le document sur les Directives Volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux forêts et aux pêches dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale adopté en 2012 par le Comité de la Sécurité Alimentaire (CSA) mentionne avec force la nécessité de l'utilisation de la démarche participative et inclusive, laquelle garantit la participation, la consultation et l'adhésion de l'ensemble des parties prenantes.

- Quant aux Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés en 2015, ils placent en bonne position le principe de l'inclusion à travers la démarche qui consiste à ne « laisser personne en rade » « *Leave no one behind* ». Cette inclusion devrait garantir la mobilisation des enjeux propres à chaque type d'acteur.

## Objectifs de la capitalisation

A travers un exercice de capitalisation, l'ILC entend évaluer les résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre des Stratégies Nationales d'Engagement (SNE) dans les différents pays qui ont bénéficié de son appui.

Les résultats seront partagés lors de l'atelier sur «La contribution des plates-formes multiacteurs à la gouvernance foncière en Afrique» va avoir lieu les 11 et 12 septembre à Yaoundé, au Cameroun. L'atelier vise à rassembler la multitude d'expériences spécifiques au pays et à fournir un espace de dialogue régional entre les acteurs concernés pour le partage d'expériences et de perspectives sur la gouvernance foncière. La réunion engagera des facilitateurs nationaux, des représentants gouvernementaux, des organisations de la société civile et des mécanismes et institutions continentaux et régionaux africains.

Dans le cadre de cet événement de dialogue au niveau continental, le but de la présente étude est double :

- Faire état des expériences existantes dans le cadre de la SEN dans un certain nombre de pays africains afin de promouvoir l'apprentissage mutuel. Ce faisant, l'étude mettra en évidence les points forts ainsi que les domaines d'amélioration découlant des pays observés.
- Offrir aux acteurs continentaux et régionaux participant à l'événement en tant que co-organisateur, ainsi que certains représentants RECS sélectionnés pour examiner les deux points suivants:
  - Comment ces mécanismes peuvent-ils être reproduits ou renforcés à la fois au niveau continental et régional, et
  - Comment ces institutions pourraient-elles mieux soutenir d'un côté, et profiter de l'autre côté, ces processus nationaux.

## Méthodologie

Pour la capitalisation des expériences de mise en place de plateformes de dialogue multiacteurs sur le foncier, l'étude s'est déroulée en deux phases: une revue de littérature et des entretiens avec des informateurs clés.

### ❖ Revue de littérature

L'examen initial du bureau a été basé sur des documents SNE pour lesdits pays (à la fois actuels et antérieurs) et sur les rapports SNE des 3 dernières années. Des informations supplémentaires peuvent être fournies par l'équipe ILC SNE au besoin, y compris les bonnes pratiques SNE, la newsletter et la documentation. Les documents pertinents sont enregistrés dans un espace virtuel accessible.

## ❖ Entretiens

Pour compléter et valider l'information et les résultats préliminaires, les coordonnateurs nationaux de des SNE des pays susmentionnés ont été interrogés par les consultants. De ce fait, un guide d'entretiens, avec des points d'attention clés, a été élaboré. Ces guides ont été remis, avec l'appui du coordonnateur de L'ILC/Afrique et de l'équipe à Rome, aux coordonnateurs des SNE dans les différents pays.

## Difficultés rencontrés/limites

1. Pour le **Niger**, nous n'avons pas eu d'informations de la part du Coordonnateur. Les personnes identifiées par l'ILC comme points focaux au Niger, du Réseau Bilital Maroobé (RBM), ne semblent pas avoir connaissance de l'initiative. Cependant, dans la revue de littérature, les consultants ont exploité les documents de capitalisation des trois projets déployés au Niger sur financement de l'ILC (CALI).  
Ces documents de projets 'Collaborative Action on Land Issue'(CALI) restent évasifs sur l'atteinte de l'objectif de la promotion des plateformes de dialogue multiacteurs alors que tous les projets convergent vers cet objectif. En effet, l'un des objectifs spécifiques de CALI 3 concernait la fourniture d'un appui organisationnel à la concertation entre tous les acteurs intéressés par le foncier en vue de la formulation, validation et mise en œuvre de la nouvelle politique foncière au Niger, à travers la mise en relais des organisations et des associations concernées, le rapprochement entre les acteurs institutionnels et les acteurs de la société civile, des activités de sensibilisation et de campagnes d'information et la création d'opportunités d'échange et de partage de l'information et des connaissances.
2. Quant au **Sénégal**, le processus de formulation de la SNE est en cours. Or, la capitalisation est plus effective dans les cas où les processus sont aboutis. Cependant, des informations pertinentes sur le dialogue politique autour de la réforme ont été recueillies à travers les multiples cadres de concertation multiacteurs qui existent déjà et qui sont fonctionnels.

## Plan

Aux termes de l'étude, 6 points d'attention sont ressortis et qui structurent le présent rapport :

- l'historique de la mise en place de la Stratégie Nationale d'Engagement (SNE)
- la structuration de la SNE
- le diagnostic du dispositif en termes de Forces/Faiblesses/Opportunités/Menaces
- les principales activités réalisées ou en cours de réalisation
- les leçons apprises
- les défis majeurs de la SNE ainsi que les solutions de mitigation.

En finalisation

# LES SNE EN AFRIQUE FRANCOPHONE : QUE FAUT-IL RETENIR APRES 5 ANS DE MISE EN ŒUVRE ?

---

## I. Sur l'historique

La gouvernance des terres est essentielle au développement économique et social durable de l'Afrique. En reconnaissant cette importance, les acteurs locaux, nationaux, régionaux et internationaux ont développé un éventail d'approches et de processus consultatifs pour renforcer la gouvernance foncière. L'intérêt pour les plates-formes multipartites pour la gestion des ressources naturelles n'est pas nouveau et de nombreuses expériences se traduisent par des plateformes formelles ou informelles dont certaines sont initiées à l'extérieur et d'autres spontanément issues d'initiatives locales.

Une plateforme de dialogue multiacteurs passe par l'implication d'une pluralité d'acteurs représentant diverses catégories et intérêts. Les participants établissent une plate-forme qui fournit un cadre commun convenu pour leurs actions. Une telle plate-forme offre un «terrain de jeu équitable» où les parties prenantes peuvent agir au-delà de leurs propres intérêts pour s'entendre sur un plan d'action commun.

Les plateformes multipartites montrent également leur capacité à offrir des espaces permanents pour la consultation et la participation à la gouvernance foncière, comme l'ont appelé de nombreux cadres internationaux et régionaux tels que le Cadre et lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique par l'UA, la CEA et la BAD et les Volontaires Lignes directrices sur la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (VGGT).

C'est pourquoi, depuis 2012, l'ILC a commencé à appuyer la mise en place de SNE. Les pays francophones bénéficiaires sont Madagascar (2012), Cameroun (2012), Togo (2012), République Démocratique du Congo (2013) et éventuellement le Sénégal (2017). Ces SNE ont suivi le même processus :

- la réalisation d'un document de cadrage (« *scooping paper* »)
- la tenue d'un atelier national aux termes duquel une structuration de la SNE est proposée ainsi qu'un plan d'activités sur les trois années que dure l'appui de l'ILC.

En effet, dans la plupart des cas, la mise en place d'une SNE a trouvé un manque de dialogue entre les différentes parties prenantes du foncier qui a installé une situation délétère pouvant générer des tensions déstabilisatrices aussi bien au niveau national que régional.

## II. Sur la structuration

La structuration des SNE varie d'un pays à l'autre. En effet, le concept se veut adaptable aux différents contextes de mise en œuvre. Aussi, dans chaque pays, les SNE sont-elles portées par les membres de l'ILC présent dans le pays. C'est ainsi que CODELT en RDC, ADHD au Togo, et SIF à Madagascar ont pris le lead des SNE dans leur pays respectif. Différents scénarii de mise en place existent :

- ❖ **A Madagascar**, La plateforme « Solidarité des Intervenants dans le Foncier » (SIF) était déjà la plateforme des organisations de la société civile sur les questions foncières. La SNE s'est donc gréée à elle en tant que représentante légitime de la société civile ; ainsi, elle a pris part aux travaux de la Cellule (nationale) de Coordination de la réforme foncière. A Madagascar, la SNE n'est pas formalisé bien que Le SIF ainsi que les autres membres de ILC, FIANTSO et FVTM, mènent des activités pour son compte ; y compris jusqu'au niveau local mais sans toutefois brandir la bannière « Stratégie nationale d'engagement ». En effet, le gouvernement Malgache voit d'un très mauvais œil le terme « STARTEGIE NATIONALE », se réclamant seul autorisé à développer ce type d'action.
- ❖ **En RDC**, l'ONG CODELT (Conseil pour la Défense Environnementale par la Légalité et la Traçabilité) est une organisation de développement qui œuvre pour l'amélioration des politiques publiques et législations sur l'environnement et gestion des ressources naturelles. En tant que membre de l'ILC, CODELT a initialement pris le lead en responsabilisant trois autres membres dans la mise en œuvre des activités:
  - le portage politique est assuré par le Cadre de Concertation des Organisations de la société civile pour la réforme foncière en RDC (CACO) qui comprend l'ensemble des organisations non gouvernementales du pays, tant du niveau national, provincial que local, qui travaillent sur la question foncière

### DES POINTS DE VUE DIVERS SUR LA FORMALISATION DES SNE

Les discussions sur la structuration et le droit d'adhésion : (membres de droit/membre observateur) se poursuivent dans certains pays :

- En RDC, le débat est clos. La SNE a été formalisée. Cependant avec la suspension du processus, rien n'a encore été fait.
- Elle ne l'est pas au Togo et au Madagascar.
- Au Cameroun, le débat autour de la formalisation de la SNE se poursuit. La prochaine réunion est programmée pour octobre 2017 suite à la dernière qui a eu lieu en septembre. Certains veulent une formalisation de la plateforme SNE comme en RDC, en s'inspirant des exemples de l'*Uganda Land Alliance* et du *Malawi Land Network*.
- Au Sénégal, le même débat s'est posé pendant la mise en place en 2010 du Cadre de Réflexion et d'Action sur le Foncier (CRAFS). Faut-il créer une structure formelle ou faut-il laisser le cadre dans une sorte d'informalité ? Dans le Plan Stratégique du CRAFS qui a été élaboré en 2015, l'option du *statu quo* avait prévalu. Cependant, dans la nouvelle structuration de la plateforme Directive Volontaire/ Gouvernance foncière (PF-DV/GF), les acteurs semblent aller vers un peu plus de formalisme car à la différence du CRAFS qui ne regroupe que les organisations de la société civile, la nouvelle plateforme implique l'Etat (3 ministères). D'ailleurs, la présidence de plateforme est assurée par le ministère en charge de l'agriculture.

ou des questions ayant une incidence sur le foncier ;

- Le Comité de Pilotage est lui composé des trois organisations membres de l'ILC: AAP, UEFA et CODELT ;
  - CODELT assure également le secrétariat. Dans le programme d'activités qui a été retenus, chaque structure est responsabilisée dans la réalisation d'un axe.
- ❖ Au **Cameroun**, la SNE a été lancée en 2012 par MBOSCUA (Association pour le Développement social et culturel de Mbororo), seul membre de l'ILC à ce moment. Il a été rejoint en 2013 par CED et en 2015 par la PROPAC et COMAID. La particularité du SNE du Cameroun est que les organisations ont recruté un facilitateur qui ne travaille pour aucune des organisations précitées. Dans la structuration de la SNE, on distingue :
- la plateforme nationale composée de plus de 300 membres et qui est décentralisée au niveau local en 10 hubs régionaux ;
  - un groupe de travail de la Société civile sur la réforme foncière ;
  - un Comité de pilotage de 10 membres dont un Sénateur et une Magistrate ;
  - et un Secrétariat piloté par le Facilitateur et une Assistant en communication, pour animer toutes ces instances.
- ❖ Au **Togo**, La SNE regroupe une multitude de familles d'acteurs dont : l'Etat, les organisations de producteurs (CTOP, MAPTO), le secteur privé (ordre des géomètres, des avocats, des notaires, la chefferie traditionnelle), les ONG et associations (30 réparties sur toute l'étendue du territoire) et un secrétariat technique hébergé par l'ONG ADHD (Auto Promotion Rural pour un Développement Humain Durable) avec un personnel à temps partiel à savoir : une secrétaire, un comptable, un volontaire en communication. La SNE est structurée comme suit :
- Une plateforme nationale (AG, 1/an)
  - Un Comité de pilotage (2/an)
  - Un facilitateur au sein du secrétariat
  - Il existe des points focaux régionaux dont le rôle est d'identifier les structures actives dans le foncier pour former des plates-formes régionales.
- NB** : Malheureusement, les plates-formes régionales ne sont pas fonctionnelles à cause du manque de moyens financiers. Elles sont réduites seulement aux points focaux régionaux qui mettent en œuvre les quelques projets initiés dans leurs régions.



### III. Diagnostic du dispositif de la SNE

La revue de littérature et les entretiens avec les coordonnateurs ont permis de faire un diagnostic SWOT mettant en exergue les forces, faiblesses, opportunités et menaces des SNE. De manière générale, voici ce que nous pouvons retenir des SNE de l'Afrique francophone :

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>• Concept innovant basé sur une approche inclusive et participative ;</li><li>• Facilite le dialogue avec l'Etat et les administrations ;</li><li>• La mise en dialogue favorise la recherche de solutions consensuelles face aux problèmes fonciers ;</li><li>• Forte capacité de mobilisation des acteurs de la société civile et des diverses parties prenantes ;</li><li>• Renforce la crédibilité de la société civile vis-à-vis de l'état ;</li><li>• Favorise l'engagement et l'appropriation des acteurs locaux ;</li><li>• Format modulable selon le contexte du pays (le recrutement d'un facilitateur pilotant le processus SNE, le choix d'une organisation leader ou la responsabilisation des acteurs dans la mise en œuvre des activités) ;</li><li>• Renforcement des liens entre membres de l'ILC ;</li><li>• Faible visibilité du SNE dans l'espace public au profit des membres individuels.*</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le nom « Stratégie NATIONALE d'engagement ». Certains gouvernements sont méfiant vis à vis du terme car la question foncière relève des problématiques de souveraineté. Ils pensent donc que s'il doit y avoir une SNE, elle doit être de l'initiative de l'Etat.</li><li>• Une forte dépendance financière à l'ILC (souci de pérennité)</li><li>• Faible capacité de mobilisation de fonds.</li><li>• Faible capacité de communiquer ;</li><li>• Risque de concurrence : dans sa démarche de mobilisation de ressources, la SNE peut se retrouver en concurrence avec ses propres membres et les différents membres peuvent l'être vis-à-vis des uns et des autres ;</li><li>• Faible visibilité du SNE dans l'espace public au profit des membres individuels.*</li></ul>

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les réformes foncières entreprises dans plusieurs pays à travers le continent Africain ;</li> <li>• L'intérêt de plus en plus marqué des bailleurs pour la question foncière ;</li> <li>• L'existence d'un débat politique au niveau de l'Union Africaine sur les questions foncières par le <i>Land Policy Initiative</i> (LPI) ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque lié à l'asymétrie de l'information lorsque l'Etat pilote la réforme ;</li> <li>• Défis de durabilité et de pérennisation de la SNE ;</li> <li>• Défi liés à l'Agenda politique instable dans plusieurs pays ;</li> <li>• Risque de politisation des plateformes SNE (particulièrement lors des échéances électorales);</li> <li>• Risque d'accaparement du processus de négociation avec l'état par la structure lead au détriment des membres du SNE;</li> <li>• Risque d'isolation de la structure lead lorsque qu'elle est seule à piloter ;</li> <li>• Risque de conflit d'intérêt interacteur ;</li> </ul>

\* La « Faible visibilité du SNE dans l'espace public au profit des membres individuels » peut constituer aussi bien une force qu'une faiblesse. Certainement, dans les pays comme Madagascar ou l'Etat est réfractaire au terme « Stratégie nationale d'engagement », ceci constitue une force car il permet aux organisations de la société civile d'utiliser les concepts de la SNE pour s'organiser et créer ainsi une force de proposition tout en ménageant les relations avec l'Etat. Le revers de la médaille cependant, est que le concept prôné par l'ILC n'est pas aussi bien vulgarisé qu'il pourrait l'être. A termes, le processus pourrait ne pas être imputé à la SNE mais à l'organisation « lead ».

#### IV. Résultats de la SNE

Dans les différents pays, des activités ont été déroulées. Ainsi, la SNE a permis de réaliser des résultats importants, en termes de mobilisation des acteurs, de renforcement de capacités, de sensibilisation, de plaidoyer etc. Quelques résultats et des points d'améliorations sont mis en évidence dans le tableau ci-dessous :

En finalisation

Pays	Résultats importants	Points d'amélioration
Madagascar	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La SNE a permis de <b>rouvrir les débats autour de la lettre de politique foncière de 2015</b> en introduisant toutes les orientations issues des dialogues initiés dans le cadre du processus ;</li> <li>- Depuis 2014, la quasi-totalité des décisions prises en matière foncière l'ont été après <b>consultations systématiques du SIF (leader de la SNE)</b> ;</li> <li>- L'élaboration de <b>modules de formation sur la participation et l'inclusion dans les processus de gouvernance foncière</b> intégrés dans le curricula des écoles de formation des agents de l'administration ;</li> <li>- La référence aux activités de la <b>SNE dans le discours du Président de la République.</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur la problématique relative à l'accès et le contrôle de la femme à la terre, l'Engagement n°4 : « les droits fonciers équitables entre hommes et femme » a été intégré dans le plan d'action de la SNE. Cependant, seule 1 sur les 18 ethnies accepte le principe que la femme ait droit à l'héritage.</li> </ul>
Cameroun	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La <b>SNE est acceptée par toutes les parties prenantes</b>, y compris l'Etat. Il compte des alliés au Parlement, dans des Administrations, y compris à la Présidence de la République. Il constitue une plateforme, un cadre de concertation légitime de tous les acteurs engagés dans le foncier.</li> <li>- Au niveau de l'Etat, le processus de réforme est piloté par le Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières. Une Commission a aussi été mise en place au Niveau du Premier Ministère, présidée par l'Inspecteur Général de ce Ministère. Ce groupe se réunit très rarement. Mais la commission de réforme implique la société civile.</li> <li>- Le Facilitateur du SNE a été convié avec environ 10 acteurs de la société civile et des Chefs traditionnels, à une <b>session du Dialogue Parlement</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Ministère de l'agriculture a organisé en 2016, <b>une rencontre avec le secteur privé, sans inviter la SNE.</b> Mais le Facilitateur de la SNE a échangé avec le Président de la Commission qui s'occupe de la réforme pour discuter des conclusions qui sont ressorties de cet atelier.</li> </ul>

	<p>– <b>Gouvernement sur l’avancée des réformes sur la gestion des terres et des ressources naturelles.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La SNE a produit <b>2 documents de position sur la réforme foncière</b>, comme contribution à l’élaboration de la nouvelle Loi foncière. Ces documents ont été demandés par le groupe du travail du Réseau des Parlementaires pour la gestion durable des Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d’Afrique Centrale (REPAR) pour constituer un Document de travail au cas où la nouvelle Loi foncière viendrait à être introduite à l’Assemblée. Ces 2 documents sont pris en compte dans l’avant-projet de Loi qui est en cours d’élaboration.</li> <li>- La SNE, en plus de ces 2 documents, envisage de produire une proposition de politique foncière qui prend comme prétexte le débat en cours au niveau de l’Union Africaine (LPI) pour engager un débat au niveau national.</li> <li>- Le Ministère de la justice s’implique à travers le cabinet du Ministre dans les activités réalisées par la SNE.</li> </ul>	
<p><b>Togo</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le <b>renforcement des capacités des membres</b> de la SNE sur les critères d’évaluation genre (GEC) ;</li> <li>- Mise en place de <b>cadres permanents de dialogue</b> et de concertation pour promouvoir l’accès des femmes à la terre, 05 dans le Kpendjal , 17 dans l’Amou, 23 dans le Tchaoudjo et Tchamba, 19 à Wawa et Akébou ;</li> <li>- La SNE a <b>renforcé les capacités de 128 para-juristes et 325 leaders communautaires</b> sur la problématique de l’accès des femmes à la terre ;</li> <li>- Socialisation de <b>l’avant-code foncier dans les 5 régions</b> ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans le pays, <b>la SNE est confondue à l’ONG ADHD</b> qui est le leader ce qui fait que ADHD a eu une crédibilité vis-à-vis des ministères de l’agriculture qui l’a proposée comme membre du comité interministériel sur les agropoles, et de l’urbanisme qui l’a invité au forum national du foncier.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation du <b>premier forum de la société civile sur le foncier</b> ;</li> <li>- Appui à trois communautés de l'Amou dans la <b>sécurisation et la gouvernance foncière locale</b> ;</li> <li>- <b>Elaboration et vulgarisation de contrats-type</b> ;</li> <li>- Recensement des <b>bonnes pratiques de gestion des terres sur toute l'étendue du pays</b> ;</li> <li>- <b>Renforcement des capacités des médias sur la SNE</b> ;</li> <li>- Réalisation <b>d'émissions radios et télé</b> ;</li> <li>- Création d'un groupe whatsapp pour discuter du foncier (un compte rendu période des discussions est fait) ;</li> <li>- Tous les représentants du gouvernement sont automatiquement membre du comité national de pilotage de la SNE Togo. Ils rencontrent périodiquement les membres de la société civile pour discuter ;</li> <li>- Une autre crédibilité est l'invitation, à plusieurs reprises, de l'ADHD par la cellule du MCA pour rencontrer la mission du MCC. <b>ADHD a été nommé l'interlocuteur de la société civile auprès du MCC.</b></li> <li>- Prise en compte du genre : Sur les 05 représentants du gouvernement (nommés par les ministres), 03 sont des femmes. Sur les 30 OSC membres de la plate-forme, 13 sont des organisations féminines.</li> <li>- Une notoriété du SNE suite à l'élaboration des contrats-types de fermage (demande d'appui technique de la part de l'Etat)</li> <li>- La valeur ajoutée : la coordination des acteurs fonciers dans une plate-forme permet d'avoir une vision plus large du domaine car dans la plate-forme chaque acteur apporte sa</li> </ul>	
--	---	--

	spécificité et le coordonnateur doit faire la synthèse, ce qui modifie automatiquement sa vision individuelle de la chose. Il en est de même pour tous les acteurs de la plate-forme.	
--	---	--

### QUELQUES BONNES PRATIQUES !

- ✓ UTILISATION DES RESEAUX SOCIAUX POUR FACILITER LA COMMUNICATION ENTRE LES ACTEURS ;
- ✓ RECRUTEMENT D'UN COORDONATEUR ET MIS EN PLACE D'UN « BUREAU » POUR LA GESTION DES ACTIVITES DE LA SNE ;
- ✓ IMPLICATION DU MINISTERE DE LA JUSTICE ;
- ✓ RECENSEMENT DES BONNES PRATIQUES DE GESTION DES TERRES SUR TOUTE L'ETENDUE DU PAYS ;
- ✓ DECENTRALISATION DES ACTIVITES JUSQU'AU NIVEAU LOCAL ;

## V. Leçons apprises

Plusieurs leçons apprises émergent du processus de capitalisation des SNE:

### ❖ **Crédibilisation de la société civile :**

- La SNE a permis une meilleure acceptation de la société civile par l'Etat en brisant les préjugés d'usage : « ils sont des acteurs de contestation systématique ». Les acteurs de la société civile sont devenus des acteurs de proposition, ouverts au dialogue ;
- La SNE a permis une plus grande collaboration entre la société civile et l'Etat (référence à la SNE dans le discours du Président de la République de Madagascar, consultation de ADHD pour la formulation du MCA Togo, les documents produits dans le cadre de la SNE sont devenus des documents de travail au Cameroun, au Togo, les contrats-Types développés par la SNE sont utilisés par l'Etat) ;
- La SNE a permis d'améliorer les relations au sein de la société civile (entre Mboscuda et CED au Cameroun, entre UEFA, CODELT et AAP en RDC, entre FIT, FIANTSO, MVPN de Madagascar).

### ❖ **Facilite le Dialogue et la communication :**

- La SNE est un processus intéressant, crédible, dynamique qui permet d'approfondir le dialogue et de soumettre les décisions publiques en matière foncière à l'adhésion et l'acceptation de toutes les parties prenantes.
- La SNE telle que structurée favorise l'innovation dans la communication. Des acteurs de la SNE font preuve d'ingéniosité avec l'utilisation des nouvelles technologies de communication surtout avec la création de groupe Whatsapp en veillant à y inclure les officiels qui peuvent suivre les débats (Cameroun, Togo) ;

### ❖ **Souveraineté de l'Etat sur les questions foncières :**

- Même si l'Etat est disposé à dialoguer, il n'en reste pas moins qu'il ne se dépouille jamais de ses prérogatives de puissance publique. La terre reste dans la représentation de l'Etat, un domaine de souveraineté. Malgré l'existence des SNE coordonnées par la société civile, l'Etat met toujours en place son cadre à lui :
  - A Madagascar, la visibilité de la SNE dans l'espace public est réduite car dès le début l'Etat a montré que s'il fallait y avoir une SNE, elle devrait provenir de lui et que la cellule de coordination de la réforme va rester l'espace privilégié pour discuter de la réforme en installant tous les acteurs autour de la table.
  - La même remarque en RDC où à côté du CACO, il y a la CONAREF (Commission Nationale de Reforme Foncière).
  - Au Cameroun, la plateforme multiacteurs de 300 membres existe mais la réforme foncière est pilotée par le Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières. Une Commission a aussi été mise en place au Niveau du Premier Ministère, présidée par l'Inspecteur Général de ce Ministère. Ce groupe se réunit très rarement.



## VI. Défis majeurs à relever

Les différentes expériences analysées ont permis de relever quelques défis majeurs :

### ❖ Défis de durabilité

Le premier défi est celui de la durabilité. En effet, la forte dépendance financière à l'ILC a été notée. Celle-ci a des conséquences néfastes, surtout au Cameroun où des retards de salaires sont notés et souvent, pendant plusieurs mois.

C'est pourquoi tous les SNE cherchent à diversifier leurs partenaires techniques et financiers en mettant en place des programmes quinquennaux dont le financement auprès d'autres bailleurs viendrait compléter les fonds de l'ILC (Cameroun, RDC, Madagascar, Togo). La SNE du Cameroun est un exemple. Grâce à la crédibilité de la SNE, il a réussi à décrocher un partenariat avec Transparency International qui met en œuvre un projet dans 10 pays en Afrique autour de la problématique Terre et Corruption en Afrique. Transparency s'engage avec la SNE sur deux activités majeures : la mise en place d'un groupe de travail sur la transparence et la planification d'actions conjointes en termes de renforcement des capacités en matière de rédaction de plaintes et de collecte d'information par les médias.

Pour le cas du Sénégal, le lien recherché entre la nouvelle SNE et la plateforme DV/GF assurera la durabilité et la pérennité du processus.

### ❖ Défis de maintien de la cohésion entre acteurs

Le maintien de la cohésion entre les différents acteurs est nécessaire car elle peut constituer une source de blocage non négligeable. Le plus souvent, le pilotage de la SNE est confié à une organisation membre de l'ILC qui travaille en synergie avec d'autres organisations soient-elles membres de ILC ou non.

Cette cohésion n'est pas évidente car les organisations ne sont pas du même type ou, n'ont pas les mêmes intérêts, ou encore n'ont pas les mêmes objectifs (ex : organisations de typer identitaires vs. organisations de développement).

Aussi, en matière de financement, le manque de cohésion peut –il constituer un risque majeur avec la mise en concurrence des membres visant quelquefois les mêmes partenaires financiers.

### ❖ Défis d'inclusion des acteurs

La SNE n'arrive à produire des résultats probants que si toutes les parties prenantes de la gouvernance foncière sont impliquées. C'est pourquoi au Togo, l'ADHD veut impliquer les autres ministères comme les ministères en charge de la justice, des finances, de la protection civile, les autres partenaires stratégiques de ILC comme la Banque mondiale, le FIDA, la FAO.

### ❖ Défis dans la formalisation de la SNE

Dans tous les pays ciblés, les discussions sont en cours sur l'opportunité ou non de formaliser juridiquement la plateforme. Il n'y a qu'en RDC où la plateforme est formalisée. Le débat reste entier pour les autres pays. Pour le Cameroun, la problématique sera à l'ordre du jour lors de la prochaine réunion prévue en octobre. La formalisation revêt l'intérêt qu'elle crédibilise la SNE vis-à-vis de l'Etat le quel, n'évolue pas dans l'informalité. Ainsi, un plus grand intérêt sera donné à la plateforme.